

# Aide-mémoire

## **DOCUMENTS À LIRE**

- Règlement sur les Services de garde éducatifs à l'enfance
- Directive relative à l'exercice de la fonction qui consiste à accorder la reconnaissance prévue à l'article 42 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance. MF-008
- Guide sur la prévention et le traitement des attitudes et des pratiques inappropriées
- Procédure de reconnaissance
- Mesures préventives et procédures d'évacuation (document de référence)
- Régime de protection prévu par la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles et le programme Pour une maternité sans danger
- Formation obligatoire sur l'hygiène et la salubrité alimentaire
- Se faire reconnaître
- Des enfants en bonnes mains
- Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports

## **LE DOSSIER DE LA REQUÉRANTE EST CONSIDÉRÉ COMPLET LORSQU'ON Y RETROUVE LES DOCUMENTS SUIVANTS :**

- Demande de reconnaissance (document remis par le BC)
- Dossier pour les références (document remis par le BC)
- Procédure d'évacuation en cas d'urgence
- Application du programme éducatif (document remis par le BC)
- Menu de la semaine (document remis par le BC)
- Déroulement d'une journée (document remis par le BC)
- Certificat médical (document remis par le BC à faire compléter par votre médecin)

- Consentement à la vérification des renseignements nécessaires à l'établissement d'un empêchement pour chaque personne de (à compléter au bureau coordonnateur pour toutes les personnes de 18 ans et plus et pour assistant, s'il y a lieu). Le service de Police demande \$64/attestation
- Attestation d'absence d'empêchement ou déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement (pour toutes les personnes 18 ans et plus et pour assistant, s'il y a lieu).
- Acte de naissance de la requérante et des personnes de moins de 18 ans
- Si la requérante est d'origine étrangère, preuve qu'elle est autorisée à travailler au Canada (ex : preuve de citoyenneté canadienne, résidence permanente ou carte spécifiant son droit de travailler au Canada)
- Certificat de secourisme adapté à la petite enfance comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères (8h)
- Attestation de formation de 45 heures qui ne date pas de plus de trois ans portant les éléments de l'article 57 du RSGEE. Si la formation de 45h date de plus d'un an, une attestation de 6h de perfectionnement.
- Si avec assistant, le nom, adresse de résidence et numéro de téléphone de cette personne
- Copie du certificat d'enregistrement des armes à feu (s'il y a lieu)
- Si la requérante est locataire, une lettre du propriétaire mentionnant son accord à ce qu'il y ait un service de garde en milieu familial dans la résidence

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES MAIS QUI PEUVENT ATTENDRE L'ACCEPTATION D'UNE RECONNAISSANCE CONDITIONNELLE (Voir directive 008)**

- Preuve d'assurance responsabilité civile
- Attestation de formation Hygiène et salubrité (3h30)

**NOTE IMPORTANTE :** La démarche de reconnaissance débutera lorsque le Bureau Coordonnateur aura en sa possession **tous les documents** énumérés ci-haut (à l'exception des deux ci-haut mentionnés)